



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE-RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-cinq Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame Joëlle BOULON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 09 Votants : 12 (3 pouvoirs) Date affichage : 29 Août 2023

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, ROUIL Chantal – 1^{ère} Adjointe , MM. PUYFAUCHER Jacques 2^{ème} adjoint, FOUILLEN Alain 3^{ème} Adjoint, Mme BOUREAU Isabelle, CLAVERIE Sandrine , RAIMOND Marikia, MM. GABILLON Jérôme, LEROY Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes. ANGIBAUD Bernadette, laquelle avait remis un pouvoir à Mr PUYFAUCHER Jacques, ROCHE Chantal, laquelle avait remis un pouvoir à Mme BOULON Joëlle, M. SEGUINAUD Jean-Christophe., lequel avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal.

ABSENTE : Mme CARPIER Laëtitia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEROY Bruno

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-34-2023

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1^o

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de la mairie, à la suite de la démission de l'agent administratif chargé de l'accueil ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents

la création à compter du 12 Septembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'un Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17/35^{ème}.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 12 Septembre 2023 au 11 décembre 2023.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secrétariat des collectivités de moins de 1000 habitants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401- majoré 371 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DE-35-2023

Création d'un emploi permanent au 12 Octobre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

À la suite de la démission de l'agent occupant le poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet-17/35^{ème}, chargé de l'accueil du secrétariat de la mairie, madame Le Maire propose de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet, 17/35^{ème}, de catégorie C, affecté au service administratif de la commune, à compter du douze octobre 2023.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée de un an qui pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 Octobre 2021- Délibération DE-61-2021-

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un adjoint administratif territorial de catégorie C, au secrétariat de la mairie- à raison de 17/35^{ème}- chargé de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion des dossiers d'urbanisme, saisie des données du cimetière, travaux divers de bureautique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif territorial - catégorie C- au secrétariat de la mairie- à raison de 17/35^{ème}-

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil physique et téléphonique, gestion des dossiers d'urbanisme, gestion du cimetière, travaux divers de bureautique ;

-la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné ; emploi de catégorie C-grade d'adjoint administratif.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secrétariat des collectivités de moins de 1000 habitants.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera ainsi modifié au 12 Octobre 2023 :

AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

- 1 Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, exerçant la fonction de secrétaire de mairie de communes de moins de 2000 habitants
- 2 Adjoints Technique Territoriaux

AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

- 1 Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 7/35^{ème} (ménage des locaux communaux)

- 1 Adjoint administratif à raison de 15/35^{ème}
- 1 Adjoint administratif à raison de 17/35^{ème}
- 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à raison de 17/35^{ème}

Madame Le Maire est autorisée à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre toutes dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

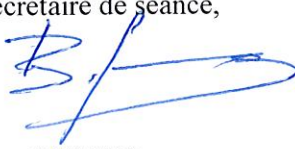
Le Maire,


le secrétaire de séance,

Les Membres,


Joëlle **BOULON**




Bruno **LEROY**

ANGIBAUD Bernadette	Excusée- pouvoir à M.PUYFAUCHER
BOULON Joëlle- Maire	
BOUREAU Isabelle	
CARPIER Laëtitia	Absente
CLAVERIE Sandrine	
FOUILLEN Alain	
GABILLON Jérôme	
LEROY Bruno	
PUYFAUCHER Jacques	
RAIMOND Marikia	
ROCHE Chantal	Excusée- pouvoir à Mme BOULON
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
SEGUINAUD Jean-Christophe	Excusé- pouvoir à Mme ROUIL

Séance du 25 Août 2023

